

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 janvier 2011 portant nomination au Comité médical supérieur

NOR : ETPS1130029A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État, et notamment son article 34 ;
Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment son article 8,

Arrête :

Article 1^{er}

1. Sont nommés pour une période de trois ans membres titulaires du Comité médical supérieur (section des maladies mentales) :

- M. le Dr Caire (Michel).
- M. le Dr Garnier (Bertrand).
- M. le Dr Gauthier (Philippe).
- M. le Dr Monduit de Caussade (Erik).
- M. le Dr Ousset (Gérard).

2. Sont nommés pour une période de trois ans membres suppléants du Comité médical supérieur (section des maladies mentales) :

- M. le Dr Bailly-Salin (Pierre).
- M. le Dr Tabeze (Jean-Pierre).
- Mme la Dr Schmitt (Odile).

Article 2

1. Sont nommés pour une période de trois ans membres titulaires du Comité médical supérieur (section des longues maladies) :

- M. le Pr Durand (Hervé), médecine interne.
- M. le Pr Haguenu (Michel), neurologie.
- M. le Dr La Batide-Alanore (Sylvain), rhumatologie.
- M. le Pr Rémy (Jean-Michel), médecine interne.
- M. le Dr Simon (Franck), rhumatologie.
- M. le Pr Valcke (Jean-Claude), médecine interne.

2. Sont nommés pour une période de trois ans membres suppléants du Comité médical supérieur (sections des longues maladies) :

- Mme la Dr Aslangul (Élisabeth), médecine interne.
- M. le Dr Corabianu (Ovidiu Mihai), neurologue.
- M. le Pr Davido (Alain), médecine interne.
- M. le Pr Prinseau (Jacques), médecine interne.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 20 janvier 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la secrétaire d'État à la santé
et par délégation :
Par empêchement du directeur général de la santé :
La directrice générale adjointe de la santé,
S. DELAPORTE